

Objet : décret « inscription » - formulaire unique

Réseaux : Tous

Niveaux et services : enseignement fondamental ordinaire et spécialisé

Période : année scolaire 2010-2011

- A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Province et les Députés provinciaux, chargés de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres du Service général d'Inspection ;
- Aux membres du Service de la Vérification ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement de l'enseignement fondamental ordinaire organisé par la Communauté française.

Pour information :

- Aux Fédérations d'associations de Parents ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux centres psycho-médico-sociaux.
- Aux administrateurs d'internats et de homes d'accueil.
- Aux conseillers de l'aide à la jeunesse.

<u>Circulaire</u>	<u>Informative</u>	Administrative	<u>Projet</u>
<u>Emetteur</u>		Direction générale de l'enseignement obligatoire	
<u>Destinataire</u>	Directeurs d'écoles et Pouvoirs Organisateurs du fondamental ordinaire et spécialisé		
<u>Contacts</u>	URGANCI Kévin (kevin.urganci@cfwb.be – 02/690 86 67) VAN HAUTEN Cécile (cecile.vanhauten@cfwb.be – 02/690 80 70)		

	DEFOURNY Aurélie (aurelie.defourny@cfwb.be – 02/690 85 51) PAULUS Valérie (valerie.paulus@cfwb.be – 02/690 86 66)
<u>Document à renvoyer</u>	
<u>Date limite d'envoi</u>	
<u>Objet</u>	Décret « inscription » - formulaire unique

Renvoi (s) : / Nombre de pages : 6 Mots clés : Inscription des élèves, Mixité sociale, Egalité des chances	- annexes : 2
---	----------------------

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le projet de décret organisant les inscriptions en 1^{ère} année commune de l'enseignement secondaire a été adopté en commission de l'enseignement du Parlement de la Communauté française ce 2 mars.

Le texte adopté est bien entendu encore susceptible d'être modifié puisqu'il sera discuté en séance plénière le 17 mars 2010. Toutefois, les délais étant, pour cette année scolaire, extrêmement courts, il me semble préférable de vous communiquer dès à présent diverses informations. En effet, il est prévu qu'au plus tard le 22 mars, vous receviez les formulaires uniques d'inscription et que vous les transmettiez aux parents¹ au plus tard le 2 avril.

Une circulaire approfondie concernant les diverses informations relatives aux modalités d'inscription en 1^{ère} année commune du secondaire ordinaire vous sera envoyée dans les jours suivant le 17 mars 2010

Sans entrer dans les détails pour l'instant, les tâches demandées aux directions de l'enseignement primaire ou fondamental sont multiples :

1) Fournir aux parents certaines données essentielles à l'inscription des élèves en 1^{ère} année commune du secondaire ordinaire :

- la date d'inscription de l'élève dans votre école (à indiquer pour tous les élèves),
- les renseignements sur l'établissement secondaire auquel votre école primaire ou fondamentale est adossée,
- la langue d'immersion, si l'élève bénéficie d'un apprentissage en immersion depuis la 3^{ème} primaire au moins.

Un document standardisé reprenant ces informations est joint à la présente circulaire (annexe 1). Il permettra aux parents de compléter leur formulaire unique d'inscription et doit donc leur être transmis en même temps que ce formulaire ou, du moins, avant le début de la période d'inscription, c'est-à-dire avant le 26 avril.

2) Transmettre le formulaire unique d'inscription aux parents et les informer de la nouvelle procédure d'inscription en 1^{ère} année commune.

Le formulaire unique d'inscription doit être remis aux parents de préférence en mains propres au plus tard le 2 avril et faire l'objet d'un accusé de réception (cf. annexe 2). Il doit être accompagné du document expliquant le décret qui vous sera communiqué en même temps que les formulaires.

A défaut, le formulaire unique d'inscription, le document explicatif et l'annexe 1 (cf. point précédent) devront être envoyés aux parents par courrier recommandé avec accusé de réception.

¹ Pour la présente circulaire, par parents, il faut entendre les parents ou la personne investie de l'autorité parentale.

Bien que le décret ne l'impose pas, l'idéal serait d'envisager la remise de ces documents lors d'une séance d'information spécifique ou d'une réunion de parents. Vous êtes en effet les premiers interlocuteurs des parents dans un processus d'inscription qui présente parfois des aspects extrêmement techniques.

3) Fournir des copies d'attestations

Le décret « inscription » accorde une priorité aux élèves issus d'un home ou d'une famille d'accueil (sous certaines conditions), d'un internat pour enfant dont les parents n'ont pas de résidence fixe ou d'un centre organisé ou reconnu par l'ONE.

Il s'agit donc des élèves qui peuvent bénéficier d'un coefficient préférentiel dans le cadre du calcul du capital-périodes.

Pour bénéficier de la priorité, une preuve de cette situation doit être fournie à l'établissement secondaire au plus tard le dernier jour de la période d'inscription, c'est-à-dire le 7 mai.

Une copie de l'attestation remise dans votre école en début d'année pourra être fournie à la demande de la personne responsable de l'enfant (annexes 6.2.A, 6.2. B, 6.2.C, 6.2.D de la circulaire n°2786 du 26/06/2009) afin de lui faciliter la tâche.

Une circulaire contenant des informations précises sur le processus d'inscription et les tâches de chacun suivra dès que le décret sera adopté par le Parlement de la Communauté française.

D'avance, je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

ANNEXE 1

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR PAR L'ÉCOLE FONDAMENTALE OU PRIMAIRE

À remettre aux parents avec le formulaire unique d'inscription

Nom et n° FASE de l'école fondamentale ou primaire :

.....

Adresse de l'école fondamentale ou primaire :

.....

.....

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

a) Date d'inscription dans l'école actuellement fréquentée : / /

b) L'école fondamentale ou primaire est adossée à un établissement secondaire : OUI - NON

Si oui, indiquer le nom et le n° FASE de l'établissement secondaire à laquelle l'école fondamentale ou primaire est adossée :

Nom :

.....

N° FASE :

c) L'élève bénéficie d'un apprentissage en immersion **depuis la 3^{ème} primaire au moins** : OUI - NON

Si oui, cocher la langue dans laquelle l'élève bénéficie d'un apprentissage en immersion :

allemand

anglais

néerlandais

Date, nom et signature du directeur de l'école fondamentale ou primaire :

ANNEXE 2

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DES DOCUMENTS RELATIFS À L'INSCRIPTION EN 1^{ÈRE} ANNÉE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE ET DES DIFFERENTS DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSOUS

Le soussigné (nom et prénom de la personne responsable),.....

.....

Parent ou personne exerçant l'autorité parentale sur (nom et prénom de l'enfant)

.....

atteste avoir reçu de l'école fondamentale ou primaire :

- l'enveloppe fermée contenant le formulaire unique d'inscription ;
- l'annexe 1 (renseignements à fournir par l'école fondamentale ou primaire) ;
- l'annexe 3 (la documentation relative aux modalités d'inscription en 1^{ère} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire) ;
- Le cas échéant, une copie de l'attestation justifiant le bénéfice d'un encadrement préférentiel.

Fait à, le / /

Signature du parent ou de la personne exerçant l'autorité parentale :